# DEC182956DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Colomban DE VARGAS, directeur de l'unité FR2022 intitulée « Tara Ocean » (Go-See - Global Oceans Systems Ecology & Evolution), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC181184INEE du 26 octobre 2018, portant création de la Fédération de Recherche n°2022 intitulée «Tara Ocean» (Go-See - Global Oceans Systems Ecology & Evolution), dont le directeur est Monsieur Colomban DE VARGAS et Messieurs Chris BOWLER et Patrick WINCKER directeurs adjoints ;

#### **DECIDE:**

### Article 1er

Délégation est donnée à **M. Colomban DE VARGAS**, directeur de l'unité FR2022 intitulée « Tara Ocean » (Go-See - Global Oceans Systems Ecology & Evolution), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Colomban DE VARGAS, délégation de signature est donnée à **Monsieur Chris BOWLER**, directeur adjoint et **Monsieur Patrick WINCKER** directeur adjoint de l'unité FR2022 intitulée « Tara Ocean » (Go-See - Global Oceans Systems Ecology & Evolution), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

# Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2018

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange